

II.3.9. Displijadur ur c’hure emigret e Bro-Saoz, adressed d’e blac’h Lorança.

Displijadur ur Person, emigret e Bro-Soz, Adressed d’e Vatez Laurantça (f.v.).

Ms. III, p. 397-418.

Timbre : aucun.

Incipit : O qüitât ar Franç, me a meus qüitêt oll ;

Composition : 406 v. de 10 à 12 p. Il n’y a pas de strophes proprement dit, et les paragraphes sont de longueurs variables. Cette version manuscrite compte 48 v. de plus que celle imprimée : il ne s’agit pas d’un passage précis qui aurait été supprimé, mais de quelques vers, tout au long du texte. De plus de très nombreux vers ont été retravaillés, pour qu’il soient tous exactement de la même longueur (12 p.).

Sujet.

Désagrément d’un curé émigré en Angleterre, adressé à sa servante Laurence. Un prêtre exilé se plaint de sa situation et se rappelle combien sa servante s’occupait bien de lui. Ses confrères ont trouvé quelques occupations, de quoi gagner un peu d’argent. Mais lui n’est pas doué et ne sait faire que des rimes. Il pense vendre des allumettes et il imagine sa servante le plaignant.

Il est à signaler que le curé s’exclame : « Ah ! va bro guèz, Castel, ha te, Rosco, Pelec’h emâ bremâ da articho, Da asperges, col-fleur ha patates !... (c. 61-63). (Ah, mon cher pays, Saint-Pol (de Léon), et toi, Roscoff où sont tes artichauts, tes asperges, choux-fleurs et patates !).

Origine du texte.

Dans le manuscrit : aucune indication.

Autres sources : aucune feuille volante antérieure à la transcription Lédan ne nous est connue. Selon un note manuscrite sur l’exemplaire de l’ancienne collection Villiers-Terrage, il s’agirait d’un texte « *Traduit par M. Lédan sur le français de M. de Ménorval (oncle de M. de Quelen, arch. De Paris), émigré à Jersey (vers français)* » (1). G. Le Menn s’en tient à cette hypothèse (2). G. Esnault lui pensait à Pierre Le Bail, à cause de l’utilisation du mot Harrao dans *Meuleudiguez qeguïn-gaer Sant-Yan-ar-Bis* et dans *Displijadur (...)* (3). Ce terme n’apparaît pas dans la version manuscrite. « *Mais la langue est beaucoup plus légère que celle de Lédan et l’humour de meilleur aloi que celui de Le Bail* » selon G. Bailloud (4). Il est à signaler qu’A. Lédan n’en réclama jamais la paternité. Je n’ai pas retrouvé l’original français au nom de Ménorval.

Alexandre Lédan et le texte.

Transcription : la graphie /g’/, des années 1815, n’est pas utilisée.

Impression(s) : Displijadur ur Person, emigret e Bro-Soz, Adresset d'e Vatez Laurantça. - in-12, 15 p. - 1 éd. : ty/tràv. - Cat. 1854. - Bai. D25. Edition probablement postérieure au catalogue de 1850, dans lequel il n'apparaît pas. G. Bailloud penche pour 1852, année pour laquelle il n'existe aucune déclaration ni bulletin de dépôt aux Archives départementales du Finistère.

Mise en valeur : MaL (1834) / Poésies bretonnes (1854).

Impressions postérieures sur feuilles volantes (ou édition populaire). Non répertorié.

Versions collectées. Catalogue Malrieu, non répertorié.

Sources bibliographiques.

Concernant la version Lédan :

- (1) **J. Ollivier**, p. 415, note 1.
- (2) **G. Le Menn**, Un texte breton de la littérature de colportage Les désagréments du recteur émigré en Angleterre, *Etudes Celtiques*, 1985, t. 22, p. 309-333.
- (3) **G. Esnault**, *La vie et les œuvres comiques de Claude-Marie Le Lay*, Champion, 1921, p. 267, Cité dans **G. Bailloud**, D25.
- (4) **G. Bailloud**, D25.